



Spéculer aux dépens de la vie d'un semblable est un fratricide

Le 2 décembre 1792, Robespierre monte à la tribune de la Convention nationale et dénonce la théorie de la « liberté totale du commerce », âprement défendue par les girondins. Un discours d'une brûlante actualité à l'heure où sont distribués aux actionnaires des milliards d'euros de dividendes financés par la précarisation croissante de la vie des travailleurs confrontés à la crise. Extraits (1).

La liberté indéfinie du commerce ; et des baïonnettes pour calmer les alarmes ou pour opprimer la faim, telle fut la politique vantée de nos premiers législateurs (...). Les auteurs de la théorie (de la « liberté indéfinie du commerce » – NDLR) n'ont considéré les denrées les plus nécessaires à la vie que comme une marchandise ordinaire et n'ont mis aucune différence entre le commerce du blé, par exemple, et celui de l'indigo ; ils ont plus disserté sur le commerce des grains que sur la subsistance du peuple (...). Ils ont compté pour beaucoup les profits des négociants ou des propriétaires, et la vie des hommes à peu près pour rien. Eh pourquoi ! C'étaient des grands, les ministres, les riches qui écrivaient, qui gouvernaient ; si c'eût été le peuple, il est probable que ce système aurait reçu quelques modifications !

Le bon sens, par exemple, indique cette vérité que les denrées qui ne tiennent pas aux besoins de la vie peuvent être abandonnées aux spéculations les plus illimitées du commerçant, mais la vie des hommes ne peut être soumise aux mêmes chances (...). Quel est le premier objet de la société ? C'est de maintenir les droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits ? Celui d'exister.

La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là ; la propriété n'a été instituée ou garantie que pour la cimenter ; c'est pour vivre d'abord que l'on a des propriétés. Il n'est pas vrai que la propriété puisse jamais être en opposition avec la subsistance des hommes (...). Toute spéculation mercantile que je fais aux dépens de la vie de mon semblable n'est point un trafic, c'est un



que de poser en principe que la loi n'a pas même le droit de la surveiller, de lui imposer les plus légères entraves ? Que la seule règle qui lui soit prescrite, c'est le pouvoir de tout oser impunément ? Que dis-je ? Tel est le degré de perfection auquel cette théorie a été portée qu'il est presque établi que les accapareurs sont impeccables ; que les monopoleurs sont les bienfaits de l'humanité ; que, dans les querelles qui s'élèvent entre eux et le peuple, c'est le peuple qui a toujours tort. (...) La liberté indéfinie n'est autre chose que l'excuse, la sauvegarde et la cause de cet abus. Comment pourrait-elle en être le remède ? (...) Dans ce système, tout est contre la société ; tout est en faveur des marchands de grains (...).

Riches, égoïstes, sachez prévoir et prévenir d'avance les résultats terribles de la lutte de l'orgueil et des passions lâches contre la justice et contre l'humanité. Que l'exemple des nobles et des rois vous instruisse. Apprenez à goûter

Le moyen le plus sûr d'encourager la cupidité ? Poser en principe que la loi n'a pas le droit de lui imposer les plus légères entraves.

les charmes de l'égalité et les délices de la vertu ; ou du moins contentez-vous des avantages que la fortune vous donne et laissez au peuple du pain, du travail et des mœurs (...). Et vous, législateurs, souvenez-vous que vous n'êtes point les représentants d'une caste privilégiée mais ceux du peuple français, n'oubliez pas que la source de l'ordre, c'est la justice ; que le plus sûr garant de la tranquillité publique, c'est le bonheur des citoyens, et que les longues convulsions qui déchirent les États ne sont que le combat des préjugés contre les principes, de l'égoïsme contre l'intérêt général ; de l'orgueil et des passions des hommes puissants contre les droits et contre les besoins des faibles. ★

Dans « les Grands Discours parlementaires de la Révolution ». Textes présentés par Guy Chaussinand-Nogaret. Éditions Assemblée nationale Armand Colin. 2005.